

H. BENMRAH donne lecture du texte suivant :

H. BENMRAH geeft lezing van de volgende tekst :

Comme chacun le sait, de nombreuses personnes démunies et sans-abri vivent sur le territoire de notre commune. Outre les conditions d'hygiène qui posent question en temps normal, elles sont d'autant plus aiguës maintenant que nous vivons avec la « Covid 19 » depuis plusieurs mois déjà. Cette problématique m'amène alors à soulever plusieurs questions.

- Est-ce que la commune va tester ces personnes ? Les informer de la possibilité de faire un test ?

- A l'approche de l'hiver, a-t-on songé à une prise en charge en dehors du « SAMU social » lorsque les températures chuteront, comme par exemple un hôtel lors de la période « Covid » ?

- Avez-vous examiné la possibilité de demander des subsides régionaux pour prendre en main cette problématique étant donné la recrudescence de sans-abris sur le territoire de notre commune ?

- Avez-vous envisagé d'accélérer le processus d'aide médicale urgente pour les sans-abris et ce sans distinction entre les personnes possédant ou non des documents d'identité en ordre ?

Monsieur le Bourgmestre-Président répond que la commune dispose de travailleurs sociaux, singulièrement affectés au service « Prévention ». Ils effectuent ce que l'on appelle de la « maraude » en allant à la rencontre et au contact des personnes sans-abri. C'est eux qui remarquent s'ils ont ou pas des symptômes. S'ils ont des symptômes, ils orientent ces personnes vers les centres de testing, en fonction des protocoles de « Bruxelles Help », applicables en la matière. Pour ce qui est de l'accueil d'urgence des sans-abris en période hivernale, la volonté du Collège est de travailler avec le « Samu social » puisque Anderlecht accueille un des plus grands centres du « Samu social » de la région bruxelloise, le centre « Poincaré ». Il serait dommage de se priver de l'expertise de cette plate-forme régionale. Le Collège est d'ailleurs partenaire avec eux pour le développement de leur centre. A plus long terme et en parallèle à l'accueil d'urgence, il y a évidemment la volonté pour le Collège de repartir de l'expérience tout à fait positive de l'hôtel « Maria » dont H. BENMRAH a parlé. Ce dernier permet l'accueil des sans-abris en période « Covid » mais également un accueil plus personnalisé avec une stabilisation des personnes accueillies. Ce dispositif est évalué très positivement parce qu'il permet aussi, de par la présence du personnel social sur place, de mettre en ordre les dossiers sociaux de ces personnes et de les réinsérer plus facilement, à la fois dans le secteur de logement que dans le secteur de leurs droits sociaux. Le centre a été fermé le 30 juin mais le taux de relogement est tout à fait considérable. Un projet structurel de ce type a été introduit auprès de la « COCOM » (Commission communautaire commune) et a été accueilli très positivement par les autorités subsidiantes. Une échelle de grandeur a été fournie bien qu'elle soit tout à fait insuffisante pour couvrir l'ensemble des coûts nécessaires car un tel projet nécessite un personnel présent en permanence et de manière importante. Pour l'instant, le Collège cherche les moyens complémentaires pour financer ce projet et, s'il les trouve, c'est bien volontiers qu'il en sera le porteur. Quand à l'aide médicale urgente, elle est octroyée sans distinction aux personnes sans titre de séjour, ou qui n'ont pas de papier en ordre, car c'est tout simplement l'application de la loi. Vu le nombre croissant de demandes et la crise sanitaire latente, les procédures de demande de carte médicale

auprès du CPAS ont été accélérées. Le Conseil de l'action sociale a pris cette décision pour accélérer les procédures et les simplifier pour que le plus grand nombre puisse bénéficier le plus rapidement possible de cette aide médicale indispensable.

H. BENMRAH demande si les paramètres de toutes ces personnes et des sans-abris sont pris en compte ? Le Collège pourrait-il lui donner le nombre actuel des sans-abris sur notre commune ?

Monsieur le Bourgmestre-Président répond que le Collège connaît celui du temps de la première vague de la « Covid ». Les équipes avaient alors identifié une centaine de personnes sans-abris, réparties typiquement en deux grands groupes : un du côté de la gare du Midi et l'autre du côté des étangs.